

Dépliants d'information sur les professions – concept

Annexe 1

Principes pour la collaboration avec les organisations du monde du travail

Information

Le CSFO informe de manière spécifique les organisations du monde du travail (OrTra) de ses projets de publication. Il recherche activement leur collaboration afin de garantir la qualité des contenus publiés. Dans les cas où la collaboration avec l'OrTra n'est pas possible, le CSFO fait appel à des professionnels de la branche d'activités reconnus et expérimentés.

Respect du concept d'information

En collaborant avec le CSFO, l'OrTra accepte de travailler dans le cadre du présent concept d'information. Les dépliants visent à informer de manière objective et neutre, sans but de recrutement ou de marketing. Ils répondent aux besoins et aux critères de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

Discussion

Le CSFO cherche à trouver avec les OrTra un modus vivendi qui respecte à la fois son concept d'information et qui tient compte de situations particulières ou de demandes spécifiques. Les modalités de la collaboration et les points de discussions sont clarifiés en toute transparence.

Collaboration

L'OrTra est sollicitée et consultée lors des étapes suivantes: enquête et élaboration d'un synopsis, définition des profils des professionnels qui témoignent dans les portraits et les interviews; recherche des candidats pour ces témoignages; relecture technique des textes et contrôle de la pertinence des images.

Responsabilité

L'OrTra garantit la pertinence, l'actualité et la justesse des informations concernant la profession. Le CSFO est le responsable final du concept d'information, de la mise en œuvre et de la réalisation de la prestation d'information.

Mention de l'OrTra

Le nom de la personne déléguée par l'OrTra qui effectue la relecture technique est indiqué dans l'impressum. Son site Internet est mentionné dans les références utiles.

Défraiement

Aucun défraiement n'est versé. Les représentants des OrTra sollicitées sont remerciés par l'envoi de trois exemplaires gratuits.

Diffusion

Le CSFO assure la diffusion des dépliants d'information auprès du public et de sa clientèle habituelle, composée essentiellement des offices cantonaux d'orientation. Il encourage l'utilisation des dépliants par les OrTra pour leurs propres activités d'information et de promotion. Les conditions de commande et de vente habituelles s'appliquent. Des rabais sont accordés en cas de commande importante.

CSFO, avril 2018